

LE DISCOURS SUR LE BUDGET DE L'HON. ONESIME GAGNON

Nous publions ci-après le discours sur le budget de l'hon. Onésime Gagnon, ministre des Finances dans le cabinet de l'hon. M. Duplessis, prononcé le 5 février dernier à l'Assemblée législative. C'est là une pièce d'importance, qu'il fera plaisir à nos lecteurs de connaître dans le détail, en marge des commentaires que nous nous sommes permis dans le temps à son propos. Ce discours est à l'honneur, non seulement de son auteur, mais de l'Union nationale et du gouvernement qu'elle donne à la province. Suit le texte de M. Gagnon :

Monsieur l'Orateur,

Avec l'année 1953 s'ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire du Canada et des pays du Commonwealth. Nous assistons non seulement au début d'un règne, mais d'une époque. Les historiens recherchent déjà dans l'évolution des événements du dernier siècle les similitudes entre la jeune reine Elizabeth II et son illustre aïeule, la reine Victoria, et ils constatent qu'aujourd'hui comme il y a cent ans, une famille de nations s'élève sur des bases nouvelles.

Le couronnement de notre souveraineté attirera dans la ville de Londres des milliers de personnes venues de toutes les parties du Commonwealth. Cette cérémonie possède une haute valeur symbolique; elle fait ressortir de façon grandiose la signification du lien qui rattache au trône des peuples épris de liberté. Pour nous, elle comporte la même signification que pour le peuple de la Grande-Bretagne. Autrefois, la reine de la Grande-Bretagne était la reine de tout l'Empire britannique. Aujourd'hui, la reine Elizabeth II est pour les Canadiens, la reine du Canada. Autrefois, le gouvernement canadien ne gardait aucun contact direct avec la royauté. Le ministre des colonies de la Grande-Bretagne était son interprète auprès du trône. Aujourd'hui, et la reine de la Grande-Bretagne est en même temps la reine du Canada. Nous constatons ainsi, M. l'Orateur, l'heureux aboutissement des luttes livrées par les hommes politiques du dernier siècle pour assurer au Canada le statut d'un pays indépendant.

Le règne de la reine Elizabeth II commence environ cent ans après le début de celui de la reine Victoria. Sous le règne de cette auguste souveraine, notre pays fit la conquête de ses droits politiques: gouvernement responsable, reconnaissance de la langue française, de la liberté des cultes, organisation du régime municipal et de notre système d'enseignement, codification de nos lois françaises, fondation de la première université française d'Amérique, l'université Laval, qui vient de célébrer avec éclat son glorieux centenaire. Sous le règne de la reine Victoria, a été conçu, rédigé et confirmé le pacte confédératif qui sert de base à la formule idéale du gouvernement pour un vaste pays comme le Canada, habité par deux grandes races jalouses de leurs traditions et de la richesse de leurs valeurs spirituelles.

Le peuple canadien conservera longtemps le souvenir du règne de la reine Victoria. Sa vie sans tache reste un exemple et une inspiration. Elle montait sur le trône à une heure très sombre de notre histoire, alors qu'un souffle libérateur faisait trembler l'Europe et que se déronçait au Canada des conflits sanglants provoqués par l'incompréhension de ceux qu'on appelait les bureaucrates.

Le règne de son arrière-arrière-petite-fille, la reine Elizabeth II, commence aussi dans une atmosphère de tension universelle. Nous ignorons si l'avenir nous réserve la guerre ou la paix. Notre pays occupe une place de premier plan parmi les grandes nations industrielles du monde. Cependant, si l'entente cordiale rapproche aujourd'hui les races, certains bureaucrates font surgir aujourd'hui comme hier, des problèmes analogues et aussi inquiétants. Hier, ils s'opposaient à la reconnaissance du gouvernement responsable. Aujourd'hui, ils veulent centraliser toute l'économie du pays et réduire les provinces à la mendicité. Orient-ils, en réduisant leur droit de taxation, sauter entre elle des conflits pour mieux assurer leur disparition?

M. l'Orateur, nos forces de survie restent plus puissantes que les forces de destruction et nous gardons l'espoir que le règne de la reine Elizabeth II sera comme celui de la reine Victoria, un règne de liberté, de paix et de grandeur pour le Canada et pour les pays du Commonwealth.

Ce règne, espérons-le, verra les hommes libres reculer plus loin les frontières du monde où fleurissent les bienfaits de la culture et de la civilisation. Éclairé d'un bel idéal démocratique, il nous permettra d'augmenter la somme de bien-être de la population de notre pays et de notre chère province. Il assurera dans l'harmonie, nous en gardons l'espoir, l'épanouissement de la Confédération canadienne aussi bien que le respect de l'autonomie des provinces.

Fidèles au pacte fédératif, nous ne voulons pas retourner à la formule unitaire de 1840. Les deux grandes races ont respecté avec loyauté le pacte de 1867. Aujourd'hui, le monde

comprend la signification du miracle canadien. Le vocable Canada ne signifie pas Canada anglais ou Canada français. Il est l'un et l'autre, pas plus l'un que l'autre. Notre pays, en l'espace de quarante ans, s'est élevé de l'état de colonie à celui de puissance mondiale, et cette conquête est due à la coopération splendide de deux grandes races.

L'Eglise de Rome, pour la deuxième fois, vient de reconnaître au Canada le principe de la dualité des races et des cultures. L'Eglise canadienne est désormais représentée au Sacré-Collège par deux cardinaux, l'un de langue anglaise et l'autre de langue française. L'Eglise consacre le principe dont s'étaient inspirés les Pères de la Confédération canadienne en décrétant cet honneur à Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, l'une des plus belles figures de l'épiscopat canadien et de la Compagnie de Saint-Sulpice. Le Canada français est fier de posséder un nouvel ambassadeur aussi distingué au Sacré-Collège.

Un Prince de l'Eglise, écrit-il dernièrement dans la Semaine Religieuse de Québec, n'est pas seulement l'honneur d'un diocèse, mais il appartient à tout le pays, particulièrement à toute sa nationalité.

Comme le disait Son Eminence le cardinal Léger, dans une remarquable allocution prononcée à Rome, le 12 janvier:

"L'Eglise est au-dessus des nationalités. Elle sait cependant que les différentes cultures qui font la richesse des nations ont besoin d'être alimentées par la sève vivifiante de son esprit et de sa grâce, pour demeurer vraiment humaines. Nous croyons que des cultures différentes peuvent apporter à un peuple une plus grande richesse nationale et en nommant un second Cardinal canadien, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre a donné aux principaux groupes ethniques, de notre pays, un exemple qui doit nous inciter tous à nous mieux comprendre afin de nous mieux aimer."

M. l'Orateur, nous nous associons de tout cœur à ces paroles d'une si belle inspiration. Nous souhaitons au distingué Prélat, une carrière longue, heureuse et féconde et lui offrons l'expression de nos sentiments de respect et d'affection.

FAITS SAILLANTS

1.-L'année financière 1952-53 se terminera par un surplus au compte ordinaire de \$42,239,300, après qu'une somme de \$12,538,000 aura été versée au fonds d'amortissement en réduction de la dette.

2.-Les revenus de l'année 1952-53 s'élèveront à \$280,766,300, ils dépasseront de cinq millions ceux de l'an dernier.

3.-Au cours de la présente année, le gouvernement effectuera des dépenses imputables au capital pour une somme approximative de \$81,145,000.

4.-La dette nette de la province qui s'élevait à \$308,243,000 au 31 mars 1951 s'établira à environ \$25,300,000 au 31 mars 1953. La diminution atteint donc \$33,000,000.

5.-Le surplus consolidé de la province atteindra au 31 mars 1953, la somme d'environ \$337,731,000. Au 31 mars 1952, il était de l'ordre de \$295,491,659.26 alors qu'il ne s'élevait qu'à \$312,635.69 au 31 mars 1951.

6.-Le gouvernement n'a cessé d'augmenter depuis le 31 mars 1951 les fonds d'amortissement. A cette date, ces fonds se chiffraient à \$65,418,530.69 alors qu'au 31 mars 1952, ils s'élevaient à la somme de \$105,881,670.50.

7.-La dette par capita de la province de Québec est la plus basse du pays. Elle se chiffre à \$77.57.

8.-Pour l'année 1953-54, le gouvernement prévoit une somme de revenus de \$288,494,900 et des dépenses ordinaires au montant de \$237,999,800. Le surplus au compte ordinaire atteindra la somme de \$50,495,100 et les dépenses imputables au capital s'élèveront à \$18,095,000.

9.-Nos ressources naturelles ont rapporté au trésor provincial une somme de \$30,421,000 pour l'année 1952-53, alors qu'en 1951 elle ne rapportait que \$4,108,107.96.

II CONSIDERATIONS SUR L'ANNEE FINANCIERE 1952-53

Pour la neuvième fois, M. l'Orateur, j'ai l'honneur de soumettre aux membres de l'Assemblée législative l'exposé de la situation financière de la province. Chaque année, depuis neuf ans, j'ai le plaisir d'informer mes collègues de la Chambre que l'année financière en cours se terminera par un surplus substantiel au compte ordinaire.

Pour l'année 1952-53, ce surplus s'élèvera à \$42,239,300. Les revenus atteindront une somme approximative de \$280,766,300 et les dépenses ordinaires, \$238,527,000. Le gouvernement utilisera ses revenus pour payer non seulement ses dépenses administratives, mais aussi la plus grande partie de ses placements ou dépenses imputables au capital.

(suite au prochain numéro)

LE DISCOURS SUR LE BUDGET DE L'HON. ONESIME GAGNON

Nous publions ci-après le discours sur le budget de l'hon. Onésime Gagnon, ministre des Finances dans le cabinet de l'hon. M. Duplessis, prononcé le 5 février dernier à l'Assemblée législative. C'est là une pièce d'importance, qu'il fera plaisir à nos lecteurs de connaître dans le détail, en marge des commentaires que nous nous sommes permis dans le temps à son propos. Ce discours est à l'honneur, non seulement de son auteur, mais de l'Union nationale et du gouvernement qu'elle donne à la province. Suit le texte de M. Gagnon :

(suite du dernier numéro)

Il est en effet remarquable qu'au cours des huit dernières années, le Gouvernement, après avoir pourvu au paiement de ses frais d'administration, de la province, après avoir augmenté sensiblement ses fonds d'autorisation destinés à diminuer la dette consolidée, ait pu, à même ses revenus ordinaires, attribuer plus de \$300,000,000 à des travaux permanents dont bénéficiera la génération présente aussi bien que les générations futures. Dans ce domaine, figure la construction des écoles techniques et spécialisées, des écoles d'arts et métiers, des entrepôts, des ponts et des grandes routes.

C'est une pratique courante dans plusieurs municipalités, et même dans certaines provinces, de solder à même l'emprunt, les dépenses imputables au capital. Québec a établi la louable initiative financière d'acquitter la totalité de ses dépenses d'administration et la presque totalité de ses dépenses imputables au capital, à même ses surplus au compte ordinaire. La réussite de cette sage politique démontre la solidité financière de la province, accroit son crédit et maintient l'intégrité de son pouvoir d'emprunt. Au cours des périodes de marasme et de dépression, les problèmes financiers reçoivent une solution plus facile, grâce à l'excellent crédit de la province. Aussi, au cours du mois de janvier 1952, le journal *Montreal Star* louait la prudence administrative de l'Union Nationale dans un éditorial intitulé : "Prosperous Times and Careful Finance".

Assurément, M. l'Orateur, le gouvernement aurait pu dans le passé suivre les méthodes en usage en d'autres provinces et n'imposer aux générations actuelles qu'une partie du coût des travaux de nature permanente. Cependant, la période de prospérité remarquable que nous traversons pose sur nos épaules des obligations très lourdes. Serait-il sage de retarder les améliorations et constructions nécessaires et, conséquemment, d'entraver le progrès, de crainte de recourir à l'emprunt dont l'objet principal consiste à reporter une partie minime de la dépense sur les années futures?

Aussi, le gouvernement, envisageant dans son ensemble en 1950, le problème routier plus difficile et plus complexe qu'ailleurs, par l'insuffisance de nos chemins de fer, a-t-il demandé à la Chambre le vote de la loi 14-15 Geo. VI, ch. 15 (1950-51). Cette loi était destinée à mettre en

application un programme de réfection du réseau routier de la province aussi bien que la construction de ponts modernes sur nos grandes routes.

a) *Augmentation des revenus*
Nos revenus suivent depuis 1915 une courbe ascendante continue. Ils dépasseront, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars prochain, la somme de \$280,000,000, quand pour l'année financière 1951-52, ils se chiffrent à la somme de \$275,672,790.74. Les augmentations les plus importantes sont inscrites au chapitre de la taxe sur la gasoline, la taxe sur le tabac et la vente des permis d'automobiles.

Ces revenus toutefois, ne proviennent pas uniquement de la taxation; ils s'accroissent dans une proportion marquée, par une sage et prudente exploitation de nos ressources naturelles. Désireuse d'assurer l'entière propriété de nos richesses à la population, l'administration actuelle refuse de les aliéner au profit de l'entreprise privée, afin qu'elles contribuent à augmenter son bien-être et celui des générations futures.

Durant l'année 1935, avant l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale, nos ressources naturelles ne rapportaient que la somme de \$4,108,107.96. En 1945, elles représentaient déjà une somme de \$11,015,000, tandis qu'en 1952, elles enrichissent le trésor provincial d'une somme de \$30,421,000. Et cette somme ne tient pas compte des revenus des barrages, qui servent à payer leurs frais d'entretien. L'activité économique prodigieuse de l'heure, le développement rapide de nos ressources hydrauliques, les perspectives immenses de notre industrie minière sont autant de facteurs qui nous assurent, au cours des prochaines années, une augmentation sensible des revenus provenant de nos ressources naturelles.

b) *La taxation dans la province*

Au cours de la dernière campagne électorale, les membres de l'Opposition ont essayé de faire croire que la population de notre province que la taxation était plus élevée dans le Québec que dans les autres provinces canadiennes. Cette affirmation, comme bien d'autres, était destinée à induire l'électeur en erreur. Or,

d'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique du mois d'octobre 1952, seul le Manitoba possède une taxation per capita légèrement moins élevée que le Québec et cependant, le Manitoba est une province moins pourvue en richesses naturelles que la nôtre.

Si les membres de l'Opposition avaient voulu exposer le problème de la taxation d'une manière objective, ils n'auraient pas passé sous silence ce fait incontestable que sur chaque dollar payé en impôt par le contribuable québécois, le gouvernement provincial ne retire que 13 centimes et les municipalités 10 centimes, quand l'état fédéral, en mal de centralisation fiscale, retire du même contribuable, 77 centimes.

Il se voit bien gardés de dire les sommes considérables retirées par l'état fédéral à même les principales sources de revenus des provinces, soit l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les corporations et l'impôt sur les successions. Pour la seule année 1952, le gouvernement fédéral a perçu de ces seules sources d'impôt dans tout le Canada, plus de deux mille millions.

Alors que tous les corps publics et spécialement l'Union des cultivateurs, les Ligues de propriétaires, les Chambres de commerce, l'Association des manufacturiers canadiens et tous les syndicats ouvriers se plaignent lui très haut niveau de la taxation fédérale, les membres de l'Opposition restent indifférents. Ils devraient avoir cependant qu'au cours de la seule année 1952, le gouvernement fédéral a perçu dans la province de Québec en impôt sur le revenu des particuliers, en impôt sur les corporations et en impôt sur les successions, une somme de \$611,157,042. Pourtant, de 1939 à 1945, le gouvernement fédéral a admis à plusieurs reprises qu'il était dans l'obligation de demander aux Canadiens une contribution fiscale maximum pour payer les dépenses de guerre. Or, cette contribution à même les sources de revenu plus haut mentionnées, n'a jamais atteint la somme de \$500,000,000 pour la province de Québec durant cette période. Dans la province d'Ontario, le fédéral a retiré de ces sources de revenu en

1952 la somme de \$1,046,938,377, alors qu'au cours de la dernière guerre, le montant prélevé par le gouvernement fédéral n'a dépassé qu'à deux reprises la somme de \$700,000,000. De 1939 à 1945, le gouvernement fédéral a demandé aux contribuables dans le domaine des impôts, un effort de guerre total. Je ne comprends pas très bien pourquoi, maintenant que la guerre est terminée, on lui demande une contribution encore plus considérable.

Voici un tableau donnant le total de l'argent retiré par le gouvernement fédéral, sur le revenu des particuliers, sur les profits des corporations et sur les successions, dans le Québec et l'Ontario, de 1942 à 1952 :

Année	Québec	Ontario
1942	\$ 200,522,959	\$ 325,868,874
1943	424,782,868	698,138,536
1944	492,710,468	782,248,910
1945	442,982,576	748,320,240
1946	414,059,164	687,777,586
1947	412,119,383	652,465,484
1948	383,967,886	581,873,930
1949	373,514,195	622,954,410
1950	353,903,217	600,544,271
1951	429,894,266	740,106,446
1952	611,157,042	1,046,938,377

\$4,549,574,024 \$7,458,267,067

Si vous avez de plus la curiosité de comparer le pourcentage des impôts payés par le contribuable canadien, tant au trésor fédéral qu'à celui des diverses provinces, vous arriverez à la conclusion que le contribuable du Québec se trouve dans une situation privilégiée. Prenez par exemple, le revenu brut des taxes perçues par le gouvernement fédéral, le revenu brut des taxes perçues par le gouvernement de l'Ontario et le même revenu par le gouvernement de la province de Québec; divisez ces montants par le chiffre de la population respective du Canada, celui de la population de l'Ontario et celui de la population de la province de Québec et vous constaterez facilement que notre province est la moins taxée. Certains impôts prélevés dans la province de Québec peuvent ne pas l'être dans les autres provinces de la Confédération. Il existe également des impôts qui sont perçus dans les autres provinces et qui n'existent pas dans la nôtre. Cependant, aucune des taxes actuellement prélevées dans la province de Québec n'a d'abord été imposée par l'Union nationale. Ce fait est incontestable et personne ne peut le mettre en doute.

L'administration provinciale a néanmoins le devoir, par suite de ses lourdes obligations, d'utiliser de la façon la plus judicieuse possible les taxes que les lois lui permettent de percevoir.

Les membres de l'Opposition reprochent parfois au gouvernement de l'Union nationale de faire perdre à la province plusieurs millions de dollars par année, par son refus d'accepter une subvention en échange de nos droits de taxation. N'est-il pas juste d'affirmer qu'un gouvernement ne doit pas prélever des contributibles plus d'argent qu'il n'en a besoin pour les fins nécessaires de l'administration? Et n'est-il pas équitable de rappeler que les subventions offertes à la province par le gouvernement fédéral devraient être payées à même le produit des impôts versés par le contribuable.

(suite au prochain numéro)

LE DISCOURS SUR LE BUDGET DE L'HON. ONÉSIME GAGNON

Nous publions ci-après le discours sur le budget de l'hon. Onésime Gagnon, ministre des Finances dans le cabinet de l'hon. M. Duplessis, prononcé le 5 février dernier à l'Assemblée législative. C'est là une pièce d'importance, qu'il fera plaisir à nos lecteurs de connaître dans le détail, en marge des commentaires que nous nous sommes permis dans le temps à son propos. Ce discours est à l'honneur, non seulement de son auteur, mais de l'Union nationale et du gouvernement qu'elle donne à la province. Suit le texte de M. Gagnon:

(suite du dernier numéro)

La Gazette du 26 janvier dernier publie avec raison que le contribuable provincial est en fait le même que le contribuable fédéral. C'est toujours le même homme qui est appelé à payer et si le gouvernement fédéral offre aux provinces plus d'argent qu'elles n'en veulent retirer, c'est qu'en réalité ce même gouvernement exige un sacrifice inutile des payeurs de taxes. Et comme l'honorable député de Montmagny le soulignait ces jours derniers, si l'état fédéral envahit la juridiction des provinces pour faire des dons ou accorde des subventions, pour l'éducation par exemple, nous devons en conclure que le même gouvernement percute plus d'argent qu'il n'en a besoin pour les fins de sa propre administration.

c) Relation entre la dette consolidée nette et les revenus de la province

Pour illustrer l'excellente situation financière de la province, permettez-moi, M. l'Orateur, d'établir un point de comparaison entre le montant de la dette consolidée nette et le montant des revenus. Au 31 mars 1945, la dette consolidée nette, c'est-à-dire la dette obligatoire et les bons du trésor, moins les fonds d'amortissement, s'élevait à la somme de \$359,562,869.01 et les revenus de l'année à la somme de \$96,455,703.28. Les revenus étaient donc l'équivalent de 26.5% de la dette plus haut mentionnée. D'autre part, au 31 mars 1952, la dette consolidée nette était réduite à la somme de \$330,418,112.37 et les revenus de l'année s'élevaient à la somme de \$215,642,790.74. Les revenus représentaient donc 83.43% de la dette consolidée nette.

Ainsi, pour chaque dollar de revenu annuel, la dette ci-dessus représente \$1.17, en regard du \$4.56 en 1939. La province de Québec pourra tirer donc, si elle consacrait tous ses revenus au paiement de sa dette, l'équivalent en l'espace d'un an et deux mois environ.

Quel résultat obtiendrions-nous, si nous appliquions le même raisonnement pour la dette du gouvernement ontarien, la dette du gouvernement canadien et la dette du gouvernement américain?

En premier lieu, la dette consolidée nette de l'Ontario, au 31 mars 1952, s'élevait à la somme de \$610,273,000, alors que les revenus ordinaires de la même année se chiffraient à \$302,320,999. Il lui faudrait donc deux ans et deux mois de revenu pour payer toute sa dette.

En deuxième lieu, la dette brute du gouvernement fédéral pour la dernière année, s'élevait à \$14,695,010,455, alors que les revenus se chiffrent à \$3,980,908,652. Il lui faudrait donc environ trois ans et huit mois de revenu au gouvernement fédéral pour éteindre la dette du pays.

Enfin, la dette du gouvernement américain s'établissait à \$259,105,176,785 au 30 juin 1952 et les revenus à \$62,128,006,579, ce qui veut dire qu'il lui faudrait un peu plus de quatre ans pour éteindre complètement sa dette.

Cette relation entre les revenus et la dette pour le gouvernement de la province de Québec, le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, est à elle seule plus significative que tous les arguments que nous pouvons apporter pour établir la situation financière vraiment remarquable de la province.

d) Les dépenses

Pour l'année financière 1952-53, les dépenses ordinaires se chiffrent à environ \$238,527,000 et les placements ou dépenses imputables au capital à une somme approximative de \$81,145,000.

Si nous comparons les dépenses ordinaires pour l'année 1952-53 avec celles de l'année 1951-52, nous constatons une augmentation au ministère de la Voie de \$21,000,000, au ministère de la Santé de \$8,500,000, au ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse de \$6,000,000, au département de l'Instruction publique de \$5,000,000 et au ministère de la Colonisation de \$4,500,000.

Tous les observateurs impartiaux admettent l'ampleur du développement économique de la province. Les journaux du Canada et des États-Unis, les revues comme le *Monetary Times* de Toronto et *Fortune* de New-York publient souvent des articles très documentés sur les progrès du Québec. Le *New York Times*, le *New York Daily News* et le *Financial Post* attirent l'attention de leurs lecteurs sur le développement hydraulique et le développement minier de l'époque présente. Cette expansion prodigieuse de notre économie, M. l'Orateur, nous impose de lourdes obligations. En présence d'une activité industrielle et agricole en pleine évolution, le gouvernement de la province doit fournir à la jeunesse les instruments nécessaires pour lui permettre de remplir dans la vie économique de demain un rôle de premier plan. L'augmentation de la population exige des écoles plus nombreuses et plus modernes, des écoles spécialisées, des universités dignes du haut-savoir, des hôpitaux mieux organisés et des services d'hygiène appropriés. Des routes et des ponts doivent être construits pour desservir les régions nouvelles et répondre à une circulation plus intense dans les régions plus anciennes.

Pour aider à notre jeunesse, le gouvernement de l'Union nationale construit entièrement à ses frais, sans assistance de la part des corporations municipales, les écoles techniques, les écoles d'arts et métiers, dans les régions rurales aussi bien que dans les grands centres urbains. Dans les districts ruraux, les commissions scolaires reçoivent aujourd'hui pour la construction de nouvelles écoles, des subventions qui varient entre 60% et 80% et le gouvernement consacre des sommes très généreuses à la construction d'hôpitaux. M. l'Orateur, je suis fier d'affirmer que les sommes actuellement dépensées pour l'éducation et la santé publique représentent un tiers du budget total de l'administration.

Une partie également très importante de notre budget est destinée à la voirie. Personne n'ignore l'immense étendue de notre province. Son territoire dépasse 611,000 milles carrés; il pourrait contenir la France trois fois, l'état de New-York et l'Angleterre douze fois et la Belgique cinquante fois.

Le peuple de Québec sait que notre province qui est la plus vieille de la Confédération canadienne est celle qui est la plus pauvrement desservie par les compagnies ferroviaires. Si vous consultez un rapport officiel inséré au *Hansard* de la Chambre des Communes, le 15 mai 1952, vous constaterez que de toutes les provinces canadiennes, à l'exception de Terre-Neuve qui vient d'entrer dans la Confédération, la province de Québec n'est pourvue que de 9 milles de voies ferrées par mille milles carrés de son territoire, alors que d'autres provinces, comme les Maritimes, possèdent près de 100 milles de voies ferrées par mille milles carrés. Ainsi, la petite province de l'Île-du-Prince-Édouard possède 131 milles de voies ferrées par mille milles carrés, la Nouvelle-Écosse 67.3 milles et le Nouveau-Brunswick 66.8. Ces statistiques démontrent en outre que la province de Saskatchewan, par exemple, a 10 milles de voies ferrées par 1,000 habitants, alors que dans la province de Québec, il ne se trouve que 1 mille de voies ferrées par 1,000 habitants.

Ainsi, le 16 mai dernier, le Chef du gouvernement de l'Union nationale, l'honorable Premier ministre, invitait la direction des Chemins de Fer Nationaux à donner justice au Québec. Dans une conférence de presse, l'hon. Premier Ministre déclara, alors qu'il soulignait l'importance d'une voie ferrée entre Matane et Gaspé:

"La Gaspésie, ce n'est pas seulement la porte d'entrée de la province de Québec, mais également de l'Ontario et d'une partie des provinces de l'Ouest. Il n'est pas nécessaire, ajoutait-il, d'être un expert pour réaliser qu'il est inutile de baricoder les fenêtres et la porte est grande ouverte."

"Une nouvelle ligne de chemin de fer en Gaspésie, disait-il, n'impose pour répondre aux besoins du présent et du futur et surtout pour assurer la protection civile."

L'insuffisance de nos moyens de transport rendait impossible un développement industriel d'envergure. Nos richesses seraient demeurées inexploitées; nous serions demeurés pauvres dans une province riche. C'est pourquoi le Chef de l'Union nationale prit des mesures énergiques pour doter notre province d'un réseau routier moderne. Ainsi, durant de nombreuses années, la population de la région de Châteaufort et du Lac Saint-Jean a fait entendre des plaintes sur le service de chemin de fer Québec-Châteaufort. Il fallait dix heures pour franchir la distance entre ces deux villes. Aujourd'hui, grâce à un boulevard moderne, le trajet est réduit à trois heures. Depuis de nombreuses années, la population de la Gaspésie réclame l'amélioration du chemin de fer qui sépare Matapédia de Gaspé et demande au même temps la construction d'une voie ferrée entre Matane et Gaspé. Le chemin de fer n'a pas été amélioré; la voie de mandée n'a pas été construite, mais le gouvernement de l'Union nationale poursuit actuellement la reconstruction complète de la route de ceinture de la Gaspésie. Depuis vingt-cinq ans, des compagnies minières demandent la construction d'une voie ferrée pour relier le Lac Saint-Jean à Châteaufort. La voie ferrée n'est pas encore construite, mais le gouvernement a relié Saint-Félicien à Châteaufort par une route de premier ordre. D'un côté, des plaintes sans suite, des requêtes sans réponse; de l'autre, des œuvres concrètes destinées à promouvoir les intérêts de la Gaspésie, tout en permettant l'exploitation de nos ressources naturelles. Le gouvernement de l'Union nationale a voulu réaliser cet objectif et il le commença, dès 1945, la préparation d'un plan d'ensemble pour doter notre province d'un réseau routier approprié à notre progrès économique. Ce travail terminé, l'Assemblée adopta en 1950, la loi 1415, Geo. VI, ch. 15, destinée à mettre en oeuvre un programme d'amélioration de notre voirie. Pour réparer les erreurs du passé et essayer de reprendre le temps perdu, le gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de régler le problème, avec les seuls revenus de la taxe sur la gasoil et de la vente des permis d'automobiles, et c'est pourquoi une somme de \$60,000,000 devait être consacrée à ces travaux.

(suite au prochain numéro)

LE DISCOURS SUR LE BUDGET DE L'HON. ONESIME GAGNON

Nous publions ci-après le discours sur le budget de l'hon. Onesime Gagnon, ministre des Finances dans le cabinet de l'hon. M. Duplessis, prononcé le 5 février dernier à l'Assemblée législative. C'est là une pièce d'importance, qu'il fera plaisir à nos lecteurs de connaître dans le détail, en marge des commentaires que nous nous sommes permis dans le temps à son propos. Ce discours est à l'honneur, non seulement de son auteur, mais de l'Union nationale et du gouvernement qu'elle donne à la province. Suit le texte de M. Gagnon :

(suite du dernier numéro)
Depuis 1945, le ministère de la Voirie, en coopération avec le ministère des Travaux publics, a entrepris son programme de réfection de notre réseau routier. Aucune région n'a été négligée et il n'est pas possible d'énumérer ici toutes les améliorations réalisées. Ce programme nécessitait également la construction de plusieurs ponts sur nos grandes routes. Permettez-moi, M. l'Orateur, de citer par exemple la construction du pont de Montmagny, du pont sur la rivière Montmorency sur la route Québec-Sainte-Anne de Beaupré, du pont qui relie Valleyfield à Coteau Lac, du pont de Rimouaki, etc. Sait-on de plus que les travaux exécutés au pont de Québec et la construction du pont sur la rivière Chaudière ont entraîné une dépense de plus de \$6,000,000? Désirez-vous, M. l'Orateur, savoir ce qui fait penser des transformations réalisées au cours des dernières années, consultez les bulletins de la province. Tous reconnaissent l'œuvre accomplie dans ce domaine par le gouvernement de l'Union nationale.

Ajoutez à cela le fait que ces constructions de routes nécessaires pour le transport des passagers et des marchandises constituent un actif précieux, non seulement pour la défense de notre province, mais aussi de tout le continent nord-américain. La protection de notre pays contre les attaques militaires est impossible, sans chemin de fer et sans routes modernes. Tous les villages situés sur les rives du golfe ou du fleuve Saint-Laurent peuvent devenir en cas de guerre autant de points vulnérables, impossibles à défendre sans voies de transport. Les gouvernements ont pourtant le devoir impérieux de protéger la population. Même si ces régions nouvelles sont aujourd'hui traversées par de bonnes routes, le gouvernement fédéral devrait prêter une oreille plus attentive aux requêtes des organisations industrielles et commerciales de la Gaspésie, de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean, qui, depuis si longtemps, réclament un service de chemin de fer essentiel pour leur progrès et leur sécurité.

Quoi qu'il en soit, malgré tout le progrès actuel, nombre d'ingénieurs et nombre d'experts dans le domaine du transport affirment que le gouvernement de la province devrait amplifier davantage son programme de voirie. Ainsi, dans un bulletin rendu public au début de janvier, l'Association des bonnes routes incite les gouvernements à consacrer des sommes plus fortes à cette fin. Car, affirme ce bulletin :

"L'année prochaine, environ 3,237,000 automobiles circuleront sur les routes canadiennes. Les routes améliorées couvriront une distance de 175,000 milles, dont moins d'un quart pavées. C'est ainsi qu'il y aura au

payé 18.5 véhicules automobiles par mille de routes améliorées et si la tendance actuelle persiste, l'encombrement sur les routes canadiennes continuera de s'accroître. La situation, déjà critique, empirera à moins de trouver une solution à ce problème."

La circulation sur nos routes augmente dans des proportions considérables d'une année à l'autre et si j'en crois le rapport de Simpson & Curtin, ingénieurs, en transport de Philadelphie, le pourcentage de l'augmentation du nombre des véhicules dans la seule région de Montréal est plus considérable que dans toutes les grandes villes américaines. Ainsi, de 1915 à 1951, la population de la ville de Montréal a augmenté de 75.5%, alors que le nombre des véhicules automobiles a doublé, c'est-à-dire a augmenté de 100%. Même si l'augmentation du nombre des véhicules n'est pas aussi sensible dans les districts ruraux, elle est suffisante pour nous convaincre qu'un changement radical s'est opéré depuis dix ans. D'une année à l'autre, les compagnies d'autobus transportent des passagers de plus en plus nombreux et celles qui s'occupent du transport des marchandises connaissent également une augmentation marquée dans le volume de leurs affaires.

Il faut nécessairement rendre compte que malgré l'étendue du territoire de la province et l'ampleur de son développement, nos dépenses de voirie sont encore de beaucoup inférieures aux dépenses effectuées par la province d'Ontario qui, en 1951-52, a exécuté un programme dont le coût dépasse \$100,000,000.

e) Dépenses imputables au capital

Pour l'année financière 1952-53, les dépenses imputables au capital des ministères de la Voirie et des Travaux publics, se chiffrent à environ \$72,000,000. La loi 14-15 G. VI, ch. 5, en plus de permettre l'exécution d'un programme d'amélioration pour notre réseau routier, autorise le gouvernement à emprunter, pour faire face à ces dépenses. Une partie du produit de deux emprunts effectués sur le plus grand marché monétaire du monde, celui de New York, a été consacrée au paiement de ces travaux. Un premier emprunt au montant de \$50,000,000 a été négocié en 1951 à un taux d'intérêt extrêmement avantageux, soit 2 1/8% et le 1er décembre dernier, un second au taux de 3 1/4%. Par contre, le total des dépenses imputables au capital pour l'année 1952-53 atteindra \$81,445,000. Les dépenses imputables au capital sont des placements à long terme de la part du gouvernement, parce qu'elles se traduisent par des travaux de longue durée comme la construction de routes permanentes, la construction de ponts ou d'édifices publics. Si une compagnie industriel-

le désire agrandir son usine, augmenter ses opérations, elle fait appel à de nouveaux capitaux et ces nouveaux capitaux stimulent son développement. Il en est de même pour le gouvernement.

Nous aurions pu payer toutes ces dépenses par l'emprunt et ainsi en répartir le coût sur une longue période d'années. Cependant, jusqu'ici, le gouvernement a payé la très grande partie de ces dépenses à même son surplus au compte ordinaire. Toutefois, pour l'année 1952-53, une partie notable de ces dépenses est payée à même le surplus au compte ordinaire, l'autre est payée à même le produit de l'emprunt. D'ailleurs, si nous tenons compte du fait que la dette nette de la province est moins élevée à l'heure actuelle qu'elle était au 31 mars 1945, et si nous soustrayons toutes les œuvres réalisées par le gouvernement de l'Union nationale, nous croyons que toute personne de bonne foi trouvera logique qu'une partie minime au moins de ces améliorations soit payée par ceux qui en bénéficieront dans le futur. En d'autres termes, le gouvernement a prévu depuis 1948 et 1949 qu'il lui serait pas toujours possible de payer toutes ces dépenses à même ses revenus ordinaires et dès ce moment, il prévoyait des années financières qui ne se termineraient pas par un surplus global d'opérations.

Du 31 mars 1945 au 31 mars 1953, l'administration de l'Union nationale a entrepris des travaux d'une nature permanente pour une somme totale de \$360,521,361. Ces dépenses imputables au capital s'établissent comme suit :

Année terminée	
le 31 mars 1946	\$ 12,977,903
Année terminée	
le 31 mars 1947	24,287,135
Année terminée	
le 31 mars 1948	40,927,129
Année terminée	
le 31 mars 1949	64,755,220
Année terminée	
le 31 mars 1950	42,341,455
Année terminée	
le 31 mars 1951	33,825,175
Année terminée	
le 31 mars 1952	60,262,344
Année terminée	
le 31 mars 1953	81,145,000 (1)

Total \$360,521,361

(1) Estimation.

f) Huitième surplus en huit ans
Malgré la contribution gigantesque apportée par l'Union nationale au développement et au progrès de la province, le gouvernement a enregistré chaque année, au cours de ses huit années d'administration, un important surplus au compte ordinaire. C'est le huitième surplus en huit ans. Le surplus au compte ordinaire de la province pour l'année 1952-53 se chiffrait à environ \$42,239,300 et depuis 1945, ces surplus au compte ordinaire se totalisent à environ \$239,000,000.

Année terminée	
le 31 mars 1946	\$ 14,768,397.59
Année terminée	
le 31 mars 1947	26,471,830.14
Année terminée	
le 31 mars 1948	44,367,887.61
Année terminée	
le 31 mars 1949	33,765,031.80
Année terminée	
le 31 mars 1950	31,753,562.73
Année terminée	
le 31 mars 1951	38,006,501.71
Année terminée	
le 31 mars 1952	62,074,513.44
Année terminée	
le 31 mars 1953	42,239,300.00 (1)

Total \$293,447,025.02
(1) Estimation.

g) Surplus consolidé

Ces surplus sont confirmés chaque année par l'Auditeur de la province et le Sous-ministre des Finances. Le surplus au compte ordinaire de \$42,239,300 au 31 mars 1953 s'ajoutera au surplus consolidé de la province qui s'élevait, d'après les Comptes publics, au 31 mars 1952 à la somme de \$295,491,659.26 et qui se chiffrera au 31 mars 1953, à environ \$338,000,000. Ainsi ce surplus consolidé qui, d'après les Comptes publics, au 31 mars 1945, était de \$13,522,635.69, aura été multiplié par huit au cours des huit dernières années.

h) Diminution de la dette nette

Au 31 mars 1945, soit à la fin de la dernière année financière de l'administration libérale, la dette nette, c'est-à-dire la différence entre le passif direct et l'actif réalisable, s'élevait à la somme de \$208,243,440.96. D'après les Comptes publics distribués aux membres de la Législature au cours de la présente session, la dette nette de la province s'élevait au 31 mars 1952, à la somme de \$248,776,943.16. Ce résultat démontre une diminution d'environ \$60,000,000, en l'espace de sept ans. Au 31 mars 1953, la dette nette de la province sera un peu plus élevée qu'elle l'était l'an dernier, mais elle sera encore de plus de \$30,000,000 inférieure à la dette nette au 31 mars 1945, bien que cette année, le gouvernement ait effectué des dépenses imputables au capital pour plus de \$80,000,000.

Au cours des dernières années, les membres de l'Opposition ont parlé de la dette indécise de la province, dont tous les détails apparaissent chaque année dans les Comptes publics. La dette indécise représente le total des engagements par le gouvernement pour la construction des hôpitaux et des écoles. Actuellement, la très grande partie de cette dette indécise est constituée par des emprunts garantis par la province et effectués par l'Hydro-Québec. L'Hydro est une entreprise florissante qui, avec ses propres revenus, est en mesure de faire face à toutes ses obligations,

(suite au prochain numéro)

LE DISCOURS SUR LE BUDGET DE L'HON. ONÉSIME GAGNON

Nous publions ci-après le discours sur le budget de l'hon. Onésime Gagnon, ministre des Finances dans le cabinet de l'hon. M. Duplessis, prononcé le 5 février dernier à l'Assemblée législative. C'est là une pièce d'importance, qu'il fera plaisir à nos lecteurs de connaître dans le détail, en marge des commentaires que nous nous sommes permis dans le temps à son propos. Ce discours est à l'honneur, non seulement de son auteur, mais de l'Union nationale et du gouvernement qu'elle donne à la province. Suit le texte de M. Gagnon :

(suite du dernier numéro)

II. Dette per capita

J'ai eu l'occasion tout à l'heure de mentionner que la taxation per capita dans la province de Québec est inférieure au taux de la taxation dans les autres provinces canadiennes, à l'exception du Manitoba. Aujourd'hui encore, comme par les années passées, si nous faisons abstraction de la province de Terre-Neuve dont la dette dans sa presque totalité a été absorbée par le gouvernement fédéral lors de son entrée dans la Confédération, la province de Québec est la province où la dette nette per capita est la plus basse. C'est même la seule où cette dette nette per capita est inférieure à \$100.

Le prospectus du dernier emprunt effectué aux États-Unis contient un tableau comparatif préparé sous la direction des représentants de la First Boston Corporation. Ce tableau établit la dette consolidée nette per capita de la province de Québec de 1939 à 1952 :

1939	\$5.98
1940	103.66
1941	107.69
1942	106.39
1943	103.42
1944	100.63
1945	98.43
1946	93.79
1947	86.86
1948	82.13
1949	90.24
1950	85.11
1951	79.82
1952	77.57

Ces chiffres indiquent que sous l'administration de l'Union nationale, la dette consolidée nette per capita a toujours été inférieure à \$100, alors que sous l'administration libérale elle était supérieure à \$100. De plus, M. l'Orateur, ces chiffres prouvent que sous l'administration de l'Union nationale, la diminution de la dette est constante.

Aussi, j'ai eu le plaisir de recevoir un mois de décembre dernier, de l'un des représentants du syndicat financier de New-York dont je viens de parler, une lettre contenant les renseignements suivants sur la dette per capita de la province :

"Ces chiffres constituent une impressionnante démonstration de la situation très favorable de votre crédit."

Au surplus, si nous établissons pour chacune des années mentionnées plus haut, les dépenses imputables au capital faites par le gouvernement, nous obtenons les chiffres suivants :

1939-40	\$34,074,138.22
1940-41	19,457,798.15
1941-42	17,857,224.53
1942-43	11,830,995.93
1943-44	9,191,611.19
1944-45	12,433,144.16
1945-46	12,977,903.04
1946-47	24,287,135.92
1947-48	40,927,129.66
1948-49	61,755,220.28
1949-50	42,341,455.15
1950-51	33,825,175.99
1951-52	60,262,344.42
1952-53	81,145,000.00 (1)

(1) Estimation.

Ce tableau permet une conclusion significative: sous l'administration libérale, la dette est plus élevée et les travaux permanents négligés, sous l'administration de l'Union nationale, la dette est moins élevée et les travaux permanents multipliés.

jj. Emprunts remboursés et nouveaux emprunts

Après huit années d'administration financière, ne serait-il pas utile de faire une revue de nos remboursements d'obligations et de nos nouvelles obligations depuis 1944? Au 31 mars 1944, M. l'Orateur, la dette consolidée nette était de \$328,292,000. Au 31 mars 1952, elle s'élevait à \$339,418,000. Elle était donc augmentée de \$2,126,000, en l'espace de huit ans.

Du 1er avril 1944 au 31 mars 1952, le gouvernement de la province a émis des obligations pour un montant de \$253,395,000. Pendant la même période, le gouvernement a remboursé des emprunts arrivés à échéance pour un montant de \$203,876,000. Le chiffre des emprunts émis dépasse donc de \$49,519,000 celui des emprunts remboursés. Toutefois, le trésor provincial a mis en pratique une politique de stabilité et d'économie et durant cette période de 1944 à 1952, il a augmenté les fonds d'amortissement d'une somme de \$17,393,000. Cette augmentation explique la différence de \$2,126,000 mentionnée tout à l'heure.

Les nouveaux emprunts se sont élevés à \$253,395,000. Alors que les emprunts remboursés forment un total de 203,876,000.55

L'excédent des emprunts émis sur les emprunts remboursés s'élève ainsi à 49,519,000.55

Pendant cette période les fonds d'amortissement ont été portés de \$38,489,000 à \$105,882,000, soit une augmentation de 47,393,000.55

L'augmentation de la dette consolidée nette est donc de \$2,126,000.00

Cependant, il est impossible de mettre en oubli l'héritage reçu, lors de notre arrivée au pouvoir au mois d'avril 1944. En effet, la dette flottante se chiffrait à cette date à \$55,523,000 et pour ne pas nuire au crédit de la province, nous avons été dans l'obligation de la consolider en partie par deux émissions d'obligations. Le premier emprunt s'élevait à \$22,970,000 et le second à \$15,000,000, soit au total de \$37,970,000. Cette opération augmente donc d'autant la dette consolidée durant cette période et si nous retranchons ce montant du total donné, notre dette consolidée nette a été réduite de \$35,841,000 en l'espace de huit ans.

De plus, une comparaison attentive entre les nouveaux emprunts et les emprunts remboursés révèle que les nouveaux emprunts ont été effectués pour une période moyenne de 14½ années à un taux d'intérêt nominal moyen de 2.94%, alors que les emprunts remboursés avaient été émis pour une période de 12½ années au taux d'intérêt nominal moyen de 3.20%.

Ainsi, de 1944 à 1952, le gouvernement de la province a toujours réussi à emprunter à un taux nominal légèrement inférieur à 3%.

kk) Nos obligations sur le marché

Au cours de la présente année financière, le gouvernement a racheté par anticipation trois émissions d'obligations et renouvelé temporairement un emprunt échu. Il a de plus effectué deux emprunts nouveaux, l'un pour le développement du système routier et l'autre pour rembourser le fonds consolidé du revenu qui, depuis un emprunt de 1950, avait été grevé de près de quatorze millions de dollars par des avances à l'Office du crédit agricole et à l'Office de l'électrification rurale.

Les deux premiers emprunts émis, dont l'échéance est fixée au 1er octobre 1954 et qui comportent un intérêt nominal au taux de 1½% seulement, avaient pour objet de réaliser une importante économie d'intérêt sur le rachat, dix-huit mois avant échéance, d'un emprunt de \$11,425,000 à 3½% émis le 1er octobre 1941 et le remboursement d'une émission de \$15,000,000 à 3¼%, effectuée le 1er décembre 1951; d'autre part, par l'utilisation des fonds d'amortissement applicables aux emprunts remboursés, le montant en capital des nouveaux emprunts a pu être ramené à \$12,600,000 et à \$13,450,000 respectivement.

L'emprunt de \$25,000,000 à 3¼% du 1er décembre 1952 fut lancé sur le marché de New-York. Quant à l'émission de \$15,000,000 à 1½ du 15 décembre 1952, elle fut la première à moyen terme effectuée par la province de Québec depuis le 1er octobre 1950, c'est-à-dire depuis la hausse marquée des taux d'intérêt de toutes les catégories d'emprunts au Canada. Ces deux émissions du dernier emprunt du gouvernement fédéral de \$100,000,000 au-dessous du pair, comportent un intérêt de 3¼%, alors qu'en 1950, le même gouvernement avait effectué une émission de \$350,000,000 pour une durée un peu inférieure, avec un intérêt de 3¼% seulement. De plus, la Commission hydroélectrique de l'Ontario dont l'emprunt de 1946 à vingt-cinq ans, portait intérêt à 2½%, émettait maintenant à 1½%. Ces faits apportent une preuve tangible des conditions avantageuses faites à notre province.

Enfin, le gouvernement a racheté, sans emprunt de renouvellement, deux émissions au total de \$9,000,000. Les fonds nécessaires au remboursement ont été fournis par la plus grande partie par les fonds d'amortissement et par le solde, par le fonds consolidé du revenu. Cette double opération a permis d'éliminer deux anciennes émissions d'obligations grevées d'intérêts élevés. Ainsi la province a réalisé une substantielle économie d'intérêts.

La revue *Bond Outlook*, publiée à New-York par l'Agence Standard & Poor, en date du 3 janvier 1953, contient un article très élogieux à l'égard de la province, dont la conclusion se lit comme suit :

"La dette modérée de la province de Québec, la gestion prudente de ses finances et son économie dynamique et heureusement diversifiée justifient pleinement que les obligations soient classées dans la catégorie 'A-1'."

III

RELATIONS

FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Les travaux immenses entrepris par le gouvernement de la province au cours des dernières années démontrent la position financière très avantageuse du Québec. Notre dette per capita la moins élevée du pays explique l'excellente santé de notre province aussi bien que les conditions très avantageuses que le gouvernement a obtenues par le marché des obligations, tant au Canada qu'aux États-Unis. Ces faits apportent une confirmation éloquente de la sage attitude prise par le Chef de l'Union Nationale dans le domaine des relations fédérales-provinciales.

Québec, la seule province au Canada qui, pour rester fidèle aux principes de la Confédération, a refusé de souscrire même temporairement à l'abandon partiel de ses droits de taxation, est aujourd'hui la province la moins endettée et celle qui possède un taux de taxation inférieur à celui de la plupart des provinces canadiennes. Soulignant l'attitude énergique du chef de l'Union nationale, le *New York Times* du 25 novembre 1952 écrivait :

"L'occasion d'un récent discours à la Législature de Québec, il déclarait que ce système de subventions excelle les autres, quel que soit le nom que l'on donne à ces subventions. Pour que le gouvernement fédéral puisse effectuer ces paiements, il se voit dans l'obligation d'emprunter progressivement de l'ensemble des impôts du pays."

D'autre part, beaucoup pensent que la centralisation est synonyme de socialisme, ce qui a pour effet de renforcer la tendance de certaines provinces en faveur de l'indépendance et de la préservation de leur pleine responsabilité... Maintenant que les revenus augmentent, l'on attache plus d'importance au gouvernement responsable et indépendant."

Au cours de la dernière campagne électorale, j'avais l'occasion, dans mon comté, de rencontrer un cultivateur qui m'a prié de transmettre au Premier ministre ses félicitations pour la résistance énergique qu'il a toujours opposée aux empiètements du pouvoir fédéral. "Je suis fier, me disait-il, de M. Duplessis. Il est le seul des premiers ministres du pays qui n'a pas vendu imprudemment sa récolte de taxes au gouvernement fédéral, sans savoir ce qu'il pourrait récolter dans l'avenir." Le sage M. l'Orateur, s'exprime souvent dans le langage simple et imagé de nos bons cultivateurs.

Une politique d'abandon de nos droits de taxation nous placerait dans une situation irrémédiable pour sauvegarder les valeurs spirituelles et culturelles dont nous avons hérité de nos ancêtres et que nous devons conserver pour nos descendants.

Pour Bourget, le grand romancier français, déclarait à l'issue de la première guerre mondiale :

(suite au prochain numéro)

LE DISCOURS SUR LE BUDGET DE L'HON. ONESIME GAGNON

Nous publions ci-après le discours sur le budget de l'hon. Onésime Gagnon, ministre des Finances dans le cabinet de l'hon. M. Duplessis, prononcé le 5 février dernier à l'Assemblée législative. C'est là une pièce d'importance, qu'il fera plaisir à nos lecteurs de connaître dans le détail, en marge des commentaires que nous nous sommes permis dans le temps à son propos. Ce discours est à l'honneur, non seulement de son auteur, mais de l'Union nationale et du gouvernement qu'elle donne à la province. Suit le texte de M. Gagnon :

(suite du dernier numéro)

« Vous venez de gagner une guerre et tout se passe comme si nous étions en train de perdre la civilisation. Nous nous trouvons devant un danger, encore lointain sans doute, mais qu'une jeune équipe pourrait utilement entreprendre de faire connaître. Il faudrait lutter dès aujourd'hui. Vous pourriez remettre l'idée du fédéralisme à la mode, car, pour la démocratie "gagnante", il faut de jeunes défenseurs avisés. Voyez-vous ce que je veux dire? Je vous le résume : le système fédératif, qui tend à éparpiller les pouvoirs dans les autorités locales, a l'avantage d'assurer à l'individu un bien plus grand nombre de probabilités d'indépendance et de rendre à peu près impossible la naissance de la dictature... Il s'agit du plus grand des biens : la liberté vraie ».

C'est là l'expression de la logique et du simple bon sens. Cette doctrine elle a été celle des Pères de la Confédération. Elle est aujourd'hui la nôtre.

Sir John Macdonald avait proclamé que la Confédération était avant tout un pacte d'amitié entre deux grandes races. L'échange de nos droits pour

des subsides signifierait la rupture complète avec le passé et la majorité du pays garderait sous sa dépendance un nombre de subventions la minorité avec laquelle elle a conclu le pacte de 1867. L'acte fédératif n'était pas simplement une entente entre quatre provinces, mais un contrat entre les deux grandes races qui habitent le Canada. En refusant les ententes proposées, la province, sous la direction de son Premier ministre, veut tout simplement rester fidèle à l'esprit et à la lettre de l'Acte de 1867. Québec a toujours, dans le passé, donné au pays tout entier le plus bel exemple de fidélité et de loyauté à la constitution canadienne, puisque c'est la seule province du pays qui a traité la minorité anglo-protestante suivant l'idéal qui avait inspiré les Pères de la Confédération. Dans un discours prononcé le 21 janvier dernier devant les membres du Barreau de la province réunis en congrès à Québec, l'hon. Stuart Carson, ministre fédéral de la Justice, félicitait le Chef de l'Union nationale pour la façon généreuse dont il traite les minorités.

D'ailleurs, si nous examinons les principes invoqués pour justifier les ententes intervenues entre le gouvernement fédéral et les provinces, nous constatons qu'il y a en réalité la traduction des conclusions du rapport de la Commission Rowell-Strois. Et pourtant, le but principal de cette commission était de rechercher une solution aux difficultés financières des provinces de l'Ouest qui réclamaient, chaque année, l'assistance du gouvernement fédéral. Afin de maintenir l'équilibre de la Confédération, les membres de la Commission Rowell-Strois élaborèrent certains projets destinés à assurer, suivant leurs prévisions, une meilleure répartition des impôts entre le gouvernement canadien.

Le problème, tel qu'il se posait en 1937, n'existe plus et personne ne semble aujourd'hui exprimer un doute sur la santé financière des provinces de l'Ouest. Le développement progressif de leurs ressources naturelles les place dans une position très enviable. Je me demande, M. l'Orateur, puisque la situation de 1937 n'existe plus, pourquoi les conclusions préconisées par la Commission Rowell-Strois seraient mises en application?

La situation économique des provinces maritimes est appelée à connaître des jours plus heureux. Ainsi, tous les journaux financiers du pays et spécialement le *Northern Miner* et

le *Financial Post* du 24 janvier 1952, soulignent avec enthousiasme les récentes et très importantes découvertes de cuivre et de zinc dans les environs de la ville de Bathurst au Nouveau-Brunswick, découvertes susceptibles de modifier complètement l'économie de cette province.

Suivant l'expression du *Financial Post*, elles sont le résultat de la vision, de la clairvoyance et de la patience. Si les provinces, soucieuses de toutes leurs obligations, utilisent tous les droits qui leur sont reconnus par la constitution canadienne, il ne fait aucun doute qu'elles peuvent vivre dans l'aisance que procure la liberté et progresser en sauvegardant leur autonomie. Si, au contraire, elles sacrifient leurs droits pour recevoir des subventions de l'autorité fédérale, non seulement leur développement sera paralysé, mais dans un avenir prochain, les bureaucrates pourraient réclamer leur disposition. Un régime de subventions tue l'initiative privée aussi bien que l'initiative gouvernementale. Suivant l'opinion de Sir Wilfrid Laurier, il repose sur un principe faux. "Il constitue un système de corruption entre les mains du gouvernement fédéral".

Le Chef de l'Union nationale a imprimé à la politique provinciale depuis son arrivée au pouvoir ce que l'on pourrait appeler "un nouvel esprit". Puisse cet esprit de collaboration entre les provinces et l'état fédéral, esprit hostile à l'assimilation et à la centralisation, continuer d'être notre inspiration et notre idéal.

D'ailleurs, cette politique d'ententes séparées entre le gouvernement fédéral et les provinces a déjà suscité maintes difficultés. Certaines provinces réclament des subventions plus élevées et l'on devine une source de nouveaux conflits. Je lisais la semaine dernière dans le *Financial Times* un article à l'effet que le nouveau gouvernement de la Colombie canadienne se proposait d'entreprendre des démarches auprès du gouvernement fédéral dans le but de faire augmenter la subvention qu'il retire actuellement.

Le 25 juin dernier, lorsque cette question a été discutée au Sénat, l'hon. sénateur Nicol, qui est en même temps membre du Conseil législatif, résumait avec éloquence le sens véritable de ces ententes :

"La plupart des provinces ont accepté cet accord intervenu entre elles et le gouvernement fédéral... Il me semble qu'aucun gouvernement provincial ne peut maintenir son indépendance et jouer le rôle qui lui est assigné conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique tout en étant tributaire d'Ottawa quant à ses revenus.

Au cours des deux Grandes Guerres, aux heures où le Canada a pris part, les deux chefs fédéraux, sir Robert Borden et le très honorable Mackenzie King, ont demandé aux provinces, je le répète, de leur louer le droit de lever des impôts à certaines fins. Ce qu'on considérait alors comme une mesure provisoire est maintenant devenue pratique régulière. Selon moi, si les autorités fédérales continuent à empiéter sur les droits des provinces, il en résultera des difficultés. J'espère que certaines provinces ne se soumettront pas à la puissance outrée du Gouvernement et conserveront leurs propres pouvoirs d'imposition.

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la province de Québec possède tous les droits d'un Etat souverain; mais le Parlement lui a enlevé le droit de percevoir et de dépenser les impôts comme elle l'entend. Voilà qui, un jour, amènera des difficultés entre les provinces et le régime central."

Ces paroles du sénateur Nicol ont été confirmées l'autre jour dans un jugement de la Cour d'Échiquier. Neuf compagnies d'énergie électrique de la province de Québec avaient essayé de déduire de leur revenu, les sommes qu'elles étaient dans l'obligation de verser au fonds d'éducation. La Cour d'Échiquier a décidé que les sommes d'argent versées par ces compagnies au fonds d'éducation ne pouvaient être déduites de leur revenu et que ces compagnies devaient en quelque sorte payer au gouvernement fédéral une taxe sur la taxe qu'elles avaient payée au gouvernement du Québec. Cette décision est un nouvel empiètement sur l'autonomie des provinces puisqu'elle met en danger les droits qu'ont ces dernières de prélever des impôts pour venir en aide à l'éducation.

M. l'Orateur, l'esprit des hommes peut se laisser parfois séduire par les théories nouvelles. Il peut s'y attacher temporairement, mais s'il est de bonne foi, il revient invariablement à la vérité basée sur des faits incontestables. Aujourd'hui, ils regrettent cette attitude. Ainsi, les Américains, à l'occasion de la deuxième guerre mondiale, ont laissé l'état fédéral empiéter de certains de leurs droits.

Les raisons invoquées à Washington étaient identiques à celles invoquées à Ottawa. Aujourd'hui, la réaction se fait dans le sens opposé. Les différents états demandent l'assurance de conserver leurs droits et leurs privilèges. Et au cours de la dernière campagne électorale, le nouveau président des États-Unis, le général Eisenhower s'est fait le partisan de la décentralisation des pouvoirs et du respect des droits des états. Dans un discours prononcé à Houston, au Texas, le 14 octobre 1952, il déclarait :

"L'Amérique a été développée par un peuple robuste et vigoureux. Ce peuple a par la suite abandonné à l'état fédéral quelques-uns des pouvoirs des états primitifs. L'objet de ce partage était de maintenir un contact assez étroit que possible entre le gouvernement et le peuple. Cette formule est la seule qui puisse permettre à une nation libre de se développer.

Ce système de gouvernement nous a rendu de puissants services pendant plus de 160 ans. Dans ce système, les états occupent un rôle de premier plan. Le respect de l'ordre sur le plan local, l'espace vital pour produire et construire, la protection de nos titres de propriété et de nos foyers contre l'insurgence de l'extérieur, notre droit d'obtenir la meilleure instruction possible pour nos enfants, autant de libertés fondamentales dont nous avons profité, grâce au fonctionnement du gouvernement de notre état, de notre pays et de notre propre municipalité.

Les matières que je viens d'énumérer sont au premier lieu du ressort de l'administration locale et nous devons être en sorte qu'il continue d'en être ainsi. Autrement, la bureaucratie toute puissante de Washington s'emparera de toutes nos libertés, l'une après l'autre. Nous devons maintenir et protéger ce système unique, d'états unis les uns avec les autres."

Finances dans le cabinet d'une pièce d'importance, que nous nous sommes permis de nous aut, mais de l'Union

Léon Egan, dans le *New York Times* du 26 décembre 1952, soulignait quelques-uns des objectifs principaux de la politique du général Eisenhower en matière de relations entre le gouvernement des États et le gouvernement de Washington.

Voici les principaux énoncés de cette politique :

"Ce qui concerne la politique intérieure, il y a lieu de penser que le but du président-Eisenhower sera d'encourager les états et les organismes qui en dépendent à assumer, en autant que la chose est possible, les fonctions que le New Deal et le

Fair Deal considèrent l'activité propre du gouvernement fédéral...

Il y a aussi tout lieu de croire que le général Eisenhower s'opposera aux efforts qui ont été faits pour engager le gouvernement fédéral à se mêler plus activement de questions telles que l'inspection publique, l'assurance-santé et autres questions de sécurité sociale."

C'est là un retour vers les idées essentielles qui ont dirigé autrefois la conduite des grands hommes d'état américains. Thomas Jefferson déclarait, il y a 150 ans :

"Notre pays est beaucoup trop vaste pour qu'un seul gouvernement dirige toutes ses affaires... La véritable théorie de notre Constitution, et assurément la plus sage et la meilleure, veut que les États soient indépendants dans tout ce qui les regarde eux-mêmes et unis dans tout ce qui a trait aux nations étrangères... Les gouvernements d'État, voilà les véritables remparts de la liberté en ce pays..."

Ces principes sont identiques à la doctrine préconisée par le Chef de l'Union nationale. Aussi, l'attitude courtoise de ce dernier provoque l'admiration. Des journaux américains

ont souligné toute la logique de l'attitude du Premier Ministre du Québec dans le domaine des relations fédérales-provinciales et l'ont cité en exemple à leurs chefs politiques afin de les convaincre dans la solution de leurs propres problèmes.

C'est ainsi que William Loeb, fils d'un des membres du cabinet de Theodore Roosevelt, soulignant le 3 décembre dernier dans le *Manchester Union Leader*, le refus du Chef de l'Union nationale d'accepter des subsides en échange des principaux droits de taxation provinciaux, écrivait :

"Le système de centralisation fédérale a été introduit au Canada comme une mesure d'urgence durant la deuxième guerre mondiale. Le gouvernement fédéral hôte maintenant à l'abandonner. D'après les rapports qui nous sont parvenus, les provinces ont, l'une après l'autre, cédé leurs traditionnels droits de taxation au gouvernement fédéral, en retour de subventions. Elles ont accepté la théorie du gouvernement fédéral, sous le prétexte que ce système contribuait à un meilleur équilibre des finances gouvernementales.

Mais le premier ministre Duplessis ne s'est pas laissé tromper par ce sophisme. Il a jugé les faits avec exactitude car il se rend compte que cette tendance vise à augmenter l'autorité du gouvernement fédéral au détriment de celle des provinces. La centralisation fédérale a pour effet de détruire l'indépendance des provinces. Duplessis se rend compte que si cette tendance persiste, les provinces seront à la merci de subsides fédéraux.

(suite au prochain numéro)

LE DISCOURS SUR LE BUDGET DE L'HON. ONESIME GAGNON

Nous publions ci-après le discours sur le budget de l'hon. Onésime Gagnon, ministre des Finances dans le cabinet de l'hon. M. Duplessis, prononcé le 5 février dernier à l'Assemblée législative. C'est là une pièce d'importance, qu'il fera plaisir à nos lecteurs de connaître dans le détail, en marge des commentaires que nous nous sommes permis dans le temps à son propos. Ce discours est à l'honneur, non seulement de son auteur, mais de l'Union nationale et du gouvernement qu'elle donne à la province. Suit le texte de M. Gagnon :

(suite du dernier numéro)
 Duplessis croit également, selon une opinion assez répandue, que cette centralisation fédérale est synonyme de socialisme. Le gouvernement fédéral tend graduellement ses pouvoirs, afin de contrôler toute l'économie canadienne.

Ces faits ne sont pas particuliers au Canada, car la même tendance existe aux Etats-Unis. Les provinces canadiennes sont dans une situation qui ressemble étrangement à celle des Etats de notre pays dont les prérogatives diminuent pendant que les subventions fédérales augmentent.

Jusqu'ici, les tentatives de nos Etats n'ont rencontré aucune opposition devant ces tentatives de centralisation. Le moment est venu de suivre l'exemple du premier ministre Duplessis et de prendre la défense de nos droits. Duplessis a été appelé le "mauvais garçon" de la politique canadienne. Il a fait preuve d'un courage que nous n'avons pas rencontré dans la conduite des affaires de nos Etats. La centralisation du pouvoir et le socialisme, voilà les frères jumeaux qui doivent disparaître dans notre pays sans bien qu'il y ait.

Le mémoire que la Chambre de Commerce de la province a présenté au gouvernement, il y a quelques semaines, rend un hommage non moins éloquent à l'attitude ferme et courageuse du premier ministre de Québec. La suggestion de cet important corps public de nommer une commission royale d'enquête dans le domaine de la taxation a reçu du gouvernement la plus entière approbation.

Comme le Premier Ministre l'a démontré dans le mémoire qu'il a produit le 25 avril 1946 à la Conférence fédérale-provinciale :

"C'est l'une des prérogatives essentielles des Etats souverains de pouvoir prélever, par voie de taxation, de la manière qu'ils croient la meilleure, les deniers nécessaires au bon fonctionnement des services publics et à la mise en vigueur des lois adoptées par leur parlement, non seulement en vue du présent, mais en vue de l'avenir. Le système fédéral qui comporte une répartition des pouvoirs publics entre les divers Etats fédérés doit comporter également une répartition corrélative des sources de revenus. A quoi servirait aux provinces de posséder les pouvoirs législatifs les plus étendus, si, par ailleurs, elles étaient empêchées de prélever les deniers que requiert l'exercice de ces pouvoirs? Et le gouvernement central qui s'approprierait toutes les sources de taxation, réduirait, en fait, les provinces à l'impuissance législative. Il est facile de constater que la province qui n'aurait d'autres revenus que les subsides que lui verserait l'Etat central, cesserait d'être un Etat souverain pour devenir une espèce d'organisme gouvernemental inférieur, sans la tutelle de l'autorité d'où elle tirerait ses moyens de subsistance..."

De fait, du gouvernement de la province de Québec, le pays a besoin de trois choses : la clarification et la délimitation précise des pouvoirs de taxation du gouvernement fédéral et des provinces, suivant l'esprit et la lettre de la constitution canadienne, établie en tenant compte du passé, du présent et du futur.

Deuxièmement, la simplification de l'impôt public pour en diminuer le coût et en faciliter la perception.

Troisièmement, la collaboration de tous les pouvoirs pour en arriver à la modulation dans le domaine de l'impôt et pour diminuer le fardeau imposé à un éternel oubli du payeur de taxes.

La province de Québec croit que les arrangements intervenus entre le gouvernement fédéral et les autres provinces ne constituent que des expédients temporaires dont l'Etat fédéral veut assurer la permanence, expédients qui tendent à aggraver les difficultés constitutionnelles actuelles,

sans leur apporter une solution satisfaisante. Notre province ne partage pas l'opinion de certains bureaucrates, à savoir que ces arrangements se traduiraient par l'allègement du fardeau des impôts. Comme notre Premier Ministre l'a maintes fois signalé, l'Etat ne crée pas de richesses, puisque son rôle ne consiste qu'à redistribuer les revenus perçus des contribuables. Enfin, nous estimons que les subventions forfaitaires mènent au gaspillage.

Les appétits créés par les bureaucrates fédéraux et l'enlèvement progressif par le truchement de subventions de toutes espèces, de la juridiction exclusivement réservée aux provinces par l'Acte de 1867, ne contribuent certes pas à l'unité et à la prospérité du Canada. Seule une délimitation précise du champ de la taxation entre les deux pouvoirs peut assurer la sécurité financière et constitutionnelle du pays.

Dans un article intitulé "A Separating Policy" et publié dans la Gazette du 8 septembre dernier, nous pouvions lire :

"Un système fédéral ne peut reposer sur des bases véritables, saines, que s'il existe une délimitation appropriée dans le domaine de la taxation. De cette manière, tant les autorités fédérales que provinciales jouiraient d'une pleine mesure de sécurité et d'indépendance, puisque chacune d'entre elles demeurerait sur son propre terrain, et, si nous pouvons utiliser cette expression, labourerait son propre champ."

Le gouvernement de l'Union Nationale se rend compte des difficultés auxquelles les corporations sont à faire face du fait que la province d'Ontario a signé une entente avec Ottawa. Il continue d'étudier avec soin cette situation dans un esprit de justice pour tous les contribuables.

IV.

CONSIDERATIONS SUR L'ANNEE FINANCIERE 1953-54

Les dernières années ont modifié sensiblement notre climat économique. Jusqu'ici, il n'existait aucun travail d'ensemble qui nous permit de juger l'évolution de l'économie de notre province depuis cinquante ans. C'est pourquoi, je suis heureux de féliciter mon collègue, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, de l'initiative qu'il a prise de faire publier par son ministère une série de brochures de statistiques et d'information concernant tous les secteurs de l'activité industrielle.

"Dans notre esprit, écrit-il, ces brochures constituent également un hommage au courage, au labeur, à la clairvoyance et à l'initiative des hommes d'affaires du Québec."

Les sept fascicules déjà publiés contiennent des sources précieuses d'information, autant pour les chefs d'entreprises que pour les dirigeants des syndicats ouvriers, autant pour les hommes publics que pour les étudiants de nos universités. Elles contiennent un relevé complet de l'activité industrielle pour chaque catégorie de produits, soit les aliments, le tabac, le caoutchouc, le textile, le bois, le fer, l'aluminium, etc. Si vous désirez, M. l'Orateur, mieux connaître l'ampleur du progrès industriel du Québec, examinez les graphiques contenus dans ces fascicules, graphiques basés sur les statistiques les plus récentes qui traduisent l'augmentation de la production au cours des cinquante dernières années. Vous constaterez de plus dans tous les secteurs de l'économie, depuis 1915, une croissance ascendante beaucoup plus rapide que dans le passé. Ces statistiques permettent d'établir des comparaisons entre notre production industrielle et celle des autres provinces. Très souvent, le Québec occupe le premier rang.

Plusieurs facteurs sont responsables d'une transformation aussi radicale dans notre économie : facteurs d'ordre politique, facteurs d'ordre économique et facteurs d'ordre social. La stabilité financière de la province, la sagesse de son administration, le fait qu'elle est actuellement l'une des moins endettées du pays par capita, ne contribuent pas autant de puissants facteurs qui expliquent son développement industriel? Nos richesses

naturelles, tant dans le domaine de l'énergie électrique que dans celui des matières premières, nous assurent un avenir très brillant.

Chaque année, le Québec ajoute au potentiel d'énergie électrique mis à la disposition de l'agriculture et de l'industrie. Tout prochainement, le minerai de fer, de magnésium et d'étain du Saguenay et du Nouveau-Québec, l'or et le cuivre de la région de Chibougamau, le cuivre et le zinc de la Gaspésie alimenteront un plus grand nombre d'usines nouvelles. Et nos industries plus anciennes sont en voie de transformation, pour mieux rivaliser avec les industries récemment organisées d'après les données les plus modernes.

L'industrie agricole s'est perfectionnée, grâce à la politique du crédit agricole et de l'électrification rurale. Elle bénéficie aujourd'hui des avantages de la mécanique et du rendement, en dépit de la diminution de la main-d'œuvre, a tendance à s'accroître sans cesse. D'ailleurs, les cultivateurs ont réalisé que l'industrie agricole, demeurée pendant des siècles une industrie familiale, pouvait augmenter son efficacité par l'application de la doctrine coopérative. C'est pourquoi, ils se groupent plus nombreux en syndicats coopératifs pour obtenir une plus grande puissance économique et pour rendre plus fructueuse leur exploitation.

M. l'Orateur, ces transformations dans toutes les sphères de l'industrie et spécialement dans l'industrie agricole sont la conséquence d'une très large mesure d'une plus grande diffusion de l'enseignement technique et agricole. Le nombre des jeunes gens qui suivent des cours spécialisés se multiplie sans cesse. La jeunesse actuelle, contrairement à la génération précédente, a l'avantage d'étudier les techniques modernes et elle est en mesure, lorsqu'elle retourne à la vie pratique, de traduire dans la réalité les enseignements reçus. Cette diffusion de l'instruction technique et l'organisation de l'apprentissage dans notre province constituent certes des facteurs de première importance pour la création de nouvelles industries.

Les chefs d'industries savent que dans le Québec, ils peuvent compter sur une main-d'œuvre spécialisée, respectueuse des lois et soucieuse de ses engagements. Sans doute, des incidents regrettables peuvent survenir; ils touchent plus nombreux à l'étranger, surtout le plus récent, il est facile de constater que les ouvriers eux-mêmes ne pas souvent responsables des excès qui se commettent en leur nom par certains agents de l'étranger.

Le Québec continuera-t-il sa marche ascendante vers le progrès? Son expansion industrielle continuera-t-elle un essor plus vigoureux? Si j'invoque pour répondre à ces questions les témoignages d'industriels ou de publicistes quelconques, vous serez peut-être tenté de me reprocher de citer des opinions intéressées. Je préfère, M. l'Orateur, vous référer aux commentaires de personnes impartiales et indépendantes des considérations politiques.

Ainsi, M. Cyrus S. Eaton, industriel américain bien connu, déclarait le 4 décembre 1952, au cours d'un dîner de la Chambre de commerce de Québec :

"Notre province deviendra par elle-même un riche empire grâce à la création de nouvelles communautés vigoureuses jusqu'aux limites du nord lointain. Largement favorisée par toutes ses ressources naturelles et habité par un peuple sage et industrieux, votre province est destinée à un avenir économique brillant. Les développements du nord augmenteront le commerce dans la ville de Québec, fourniront un marché croissant sans cesse non seulement pour les manufacturiers, mais aussi pour les fermiers de tout l'est du Canada."

M. Leslie Roberts, journaliste émi-

nent, a écrit en mai 1952, dans un bulletin publié par la maison Roberts & Morgan, un article intitulé "Le grand Québec se réveille! Voici quelques-uns de ses réveillons :

"Au Canada, une nation est en marche d'un bout à l'autre du pays. En Colombie Britannique on voit d'énormes industries surgir du sol. Au Est-Nord-est riche de ses bûches d'or, il y a maintenant l'Or liquide du pétrole; en cinq ans l'Ouest canadien est devenu, par son potentiel, l'un des pays du monde les moins pourvus d'énergie motrice. Dans l'Ontario, l'activité de l'industrie lourde est celle d'un moulin. Aux Provinces Atlantiques, il ne manque pas non plus de faits intéressants et de bon augure pour l'avenir. Mais c'est au territoire du sud-est, le plus ancien du Canada, qu'il appartenait d'accomplir le record accensionnel le plus remarquable de ceux qui dominent au Canada, tout à coup, la stature de grande nation industrielle. Il s'agit donc du Québec; province plus vaste même que le Texas, patrie d'environ 3,500,000 Canadiens qui parlent français, ont une longue maternité, l'empire industriel, croissant, et tient de race les qualités d'endurance et de stabilité, précieux apports dans l'évolution industrielle de sa province natale, les ayant conservées pendant les siècles où il fut surtout un robuste terrien."

Unique en Amérique du Nord est le phénomène du nouveau Québec. Le dormeur géant est debout. Et l'aventure du grand réveil est ici devenue pour bien faire entendre ce qui Québec n'est pas ce que pourrait croire le passant inattentif ou qui ne la connaît pas suffisamment, elle et son peuple. Le charme d'une subsistance, mais tout à côté un vif des rapports et des portes de la seule ville en Amérique du Nord qui ait noué : dans Québec, la capitale, il y a des usines modernes où des hommes formés aux nouvelles techniques gagnent leur pain quotidien. Aux voyageurs et congressistes de passage, il se peut que la Province de Québec semble encore "étrange". Elle ne l'est pas encore que le Kansas; son genre de vie est différent, voilà tout. Mais les industries, venues à elle depuis le grand réveil, au contact de son dynamisme ont le sentiment qu'elle marche à l'étoile dans le monde d'aujourd'hui et de demain vers sa destinée."

L'attitude de Cyrus S. Eaton et de Leslie Roberts n'est pas purement idéologique et d'ailleurs, les capitaux américains trouvent leur compensation dans l'avenir de notre pays, puisqu'ils augmentent leur placement au Canada. M. James Stewart, président de la Banque Canadienne de Commerce, déclarait le 9 décembre dernier à l'Assemblée annuelle des actionnaires de la banque :

"Depuis 1918, nous avons observé un intérêt plus actif de la part des Etats-Unis pour l'économie canadienne, un intérêt qui s'est traduit entre autres par un accroissement du total des placements américains au Canada de presque 100 millions. En 1950 et 1951, l'augmentation fut encore plus grande — environ \$200 millions chaque année — et tout indique que 1952 atteindra au moins ce niveau. Ce dernier chiffre, toutefois, ajoutait M. Stewart, ne représente qu'un septième environ du total de nos besoins de capitaux."

(suite au prochain numéro)

LE DISCOURS SUR LE BUDGET DE L'HON. ONESIME GAGNON

Nous publions ci-après le discours sur le budget de l'hon. Onésime Gagnon, ministre des Finances dans le cabinet de l'hon. M. Duplessis, prononcé le 5 février dernier à l'Assemblée législative. C'est là une pièce d'importance, qu'il fera plaisir à nos lecteurs de connaître dans le détail, en marge des commentaires que nous nous sommes permis dans le temps à son propos. Ce discours est à l'honneur, non seulement de son auteur, mais de l'Union nationale et du gouvernement qu'elle donne à la province. Suit le texte de M. Gagnon :

(suite du dernier numéro)
Personne n'ignore, M. l'Orateur, que la partie la plus importante des capitaux dont parle le président de la Banque Canadienne de Commerce a été investie dans l'industrie de notre province. D'ailleurs, le Bureau fédéral de la statistique estime que de 1915 à 1952, \$1,250,000,000 de capitaux américains ont été investis dans notre province.

Le capital sain destiné à l'exploitation de nos richesses naturelles est le trésor de nos richesses. Ces richesses sont jadis été aliénées par l'Union nationale. Loinées à des conditions préjudiciables d'exploitation, elles restent toujours la propriété du peuple de la province. Leur développement profite à toutes les régions du Québec, aussi bien à la classe ouvrière qu'à la classe agricole. Remarquez aussi, M. l'Orateur, que le développement industriel n'est pas limité aux grandes villes, car de nouvelles usines se construisent dans chaque région et au cours des dernières années, vous avez vu augmenter sensiblement la population de villes comme Granby, Shawinigan, Trois-Rivières, Saint-Jean, etc. Le *Monetary Times* de décembre 1952 écrit :

"Et dans la perspective de leur propre évolution que les pays européens et le Royaume-Uni se rendent compte de mieux en mieux de l'importance des réalisations de la province de Québec. Mais le Québécois, comme la majorité des Canadiens, se rend compte de comparaisons que le développement graduel de ses horizons."

Les progrès récemment accomplis sont d'autant plus impressionnants, si l'on compare l'histoire industrielle de Québec avec les deux siècles de développement industriel au Royaume-Uni ou avec le récent développement phénoménal des affaires aux États-Unis, la raison en est que l'histoire industrielle de la plus ancienne province du Canada est de date très récente."

D'ailleurs, la décentralisation des usines est l'une des caractéristiques principales du développement industriel de l'heure. Ces usines ne sont plus concentrées uniquement dans quelques villes, mais construites à travers toutes les régions du Québec. Il semble que les chefs d'entreprise recherchent avant tout une main-d'œuvre stable. Aujourd'hui, un nombre plus grand d'industries britanniques, américaines, allemandes, suisses, belges, français, portugais et même égyptiens étudient la possibilité de placer des capitaux dans notre province. L'industrie textile nous donne une idée de cette décentralisation fort désirable. Notre province possède de 361 manufactures de textiles comparativement à 358 pour l'Ontario. Ces industries sont réparties dans 108 municipalités, un tiers dans des municipalités de moins de 5,000 âmes et plus de la moitié dans des villes de moins de 25,000 âmes.

Cette décentralisation industrielle est certes utile au succès de l'agriculture qui bénéficie de nouveaux marchés pour les produits de la ferme. Aussi, le président de la Banque Canadienne Nationale, M. Charles St-Pierre, nous il y a quelques jours, à l'Assemblée générale des actionnaires de l'Institution qu'il préside, qu'en 1951, soit la dernière année pour laquelle des chiffres définitifs sont disponibles, la production agricole de la province de Québec avait atteint le chiffre record de \$561,000,000.

Est-il nécessaire d'ajouter, M. l'Orateur, qu'une meilleure exploitation de nos ressources hydrauliques a permis, grâce à la loi de l'électrification rurale, de doter un très grand nombre de nos paroisses du service de l'électricité, si bien qu'à l'heure actuelle, le nombre des fermes électrifiées dans la province a plus que triplé depuis 1945. J'étais heureux de signaler, au cours de la campagne électorale, le cas de plusieurs nouvelles paroisses du comté que j'ai l'honneur de représenter, paroisses

qui ne comptaient pas encore quinze années d'existence et qui sont néanmoins pourvues du service de l'électricité.

Grâce au crédit agricole, un très grand nombre de cultivateurs ont stabilisé leur exploitation; d'autres ont pu stabiliser leurs fils sur des terres. Libérés des soucis financiers qui les tourmentaient, ils ont pu consacrer leurs énergies à une exploitation plus rationnelle de leur ferme.

Au cours des dernières années, grâce à l'aide efficace apportée par mon collègue, le ministre de l'Agriculture, l'industrie agricole s'est mécanisée pour atteindre un stage de progrès inconnu jusqu'ici. S'ils ne peuvent compter sur une main-d'œuvre aussi abondante qu'autrefois, les cultivateurs peuvent néanmoins produire davantage. Toutefois, l'industrie agricole a besoin d'une stabilité encore plus grande pour jouer dans notre économie le rôle d'équilibre qui lui revient. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a confié à une commission d'experts le soin de rechercher le moyen d'améliorer les marchés agricoles.

Les travailleurs des villes ont également profité des transformations rationnelles de notre vie économique. Les emplois disponibles sont plus nombreux et les jeunes qui ont eu l'opportunité de profiter des avantages mis à leur disposition par le ministère de la Jeunesse et du Bien-être social dans les écoles techniques et par le ministère du Travail dans les centres d'apprentissage, peuvent maintenant obtenir des emplois plus rémunérateurs.

Il y a dix ou quinze ans, un écart très considérable existait entre les salaires payés dans la province d'Ontario et ceux payés dans le Québec. Cet écart heureusement disparaît avec les progrès de notre développement industriel. Déjà, certains chefs d'industries, propriétaires d'usines dans le Québec et dans l'Ontario, signent avec les syndicats ouvriers des conventions collectives de travail comportant des clauses identiques pour les deux provinces et je ne permets de signaler en particulier le cas de l'American Can Company dont les ouvriers reçoivent le même salaire tant à Hamilton qu'à Montréal.

L'un des plus graves problèmes de l'heure est certainement celui du logement pour la famille ouvrière. La revue *Macdonald* a chargé dernièrement M. Sidney Margolis de poursuivre une enquête sur le problème de l'habitation au Canada, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Suède et en Australie. Voici les principales conclusions de cette enquête :

"1.—Que le Canada, par capita, a construit moins de maisons, depuis 1916, que les États-Unis, la Suède et l'Australie.

"2.—Que le Canada, compte tenu de l'accroissement de sa population, a construit moins de maisons depuis 1916, que les États-Unis, la Suède, l'Australie et la Grande-Bretagne.

"3.—Il est plus difficile de financer la construction d'une maison au Canada que dans les autres pays soumis à cette étude."

Ce journaliste écrit cependant : "Puisque les gouvernements provinciaux, seulement Québec, par l'intermédiaire de son Office du crédit agricole, accorde des subventions en faveur de la construction des maisons d'un point où cela réduit, de façon appréciable, les frais à encourir. Cette aide est limitée aux logements à bon marché."

Les journaux de l'automne dernier avaient d'ailleurs souligné que d'après les statistiques fédérales, notre province venait en tête de toutes les provinces canadiennes pour la construction des nouveaux logements. Nous nous trouvons dans une situa-

tion privilégiée; aussi le gouvernement continuera sa politique de contrôle des loyers et cherchera à assurer la multiplication des logis. D'ailleurs, depuis l'adoption de la Loi d'habitation familiale jusqu'en l'octobre 1952, l'Office du crédit agricole a approuvé 15,396 prêts qui ont totalisé à environ \$100,000,000. Ces prêts ont permis la construction de 15,396 maisons contenant 18,222 logements. Ces logements nouveaux sont aujourd'hui habités par 61,989 personnes, soit une population qui dépasse de 15,000 celle de la ville de Sherbrooke et qui est à peine de 10,000 âmes moins considérable que celle de la ville de Verdun.

Nos cités et nos villes agrandissent ainsi leur territoire à un rythme accéléré et pendant que les villes d'hier deviennent de plus en plus peuplées, les villes de demain jetteront ici et là dans les régions nouvelles les bases de leur organisation. Dans ces régions complètement isolées jusqu'à ces derniers temps, s'élèveront bientôt des centres qui nous rappelleront l'évolution rapide des villes minières de l'Abitibi. Dans la ville naissante de Chibougamou, un système d'égouts moderne est déjà en voie de construction. Au cœur de la Gaspésie, commence la construction de 400 maisons. Au Lac Knob dans le Nouveau-Québec, les experts prévoient que dès la fin des travaux de construction du chemin de fer de l'Un-gava, en 1953, environ 500 maisons seront exigées pour loger à la fois les ouvriers qui travailleront à l'exploitation minière et ceux qui seront à l'emploi de la compagnie de chemin de fer.

L'économie d'une province ou d'un pays, M. l'Orateur, est le résultat de l'effort combiné du travail et du capital sous l'action bienfaisante du gouvernement. L'entreprise doit être libre et le gouvernement ne peut s'y substituer sans risquer de tomber dans le paternalisme d'état ou le socialisme. Dans notre province, c'est évidemment la collaboration étroite du capital et du travail qui a rendu possible le progrès de l'œuvre et le développement de l'Union nationale, chaque fois que les demandes de l'un ou de l'autre étaient inspirées par l'esprit de justice et le bien de toute la province, leur a accordé son puissant concours.

Dans tous les secteurs où se déploie l'activité économique, le progrès transforme notre province. Durant l'année 1952-53, la production minière a atteint le chiffre record de \$265,000,000, soit une augmentation de \$10,000,000 sur celle de l'année précédente. Et la valeur de cette production augmentera considérablement d'ici cinq ans car plusieurs mines touchent déjà au stage d'exploitation. Des ingénieurs, des prospecteurs et des ouvriers spécialisés ont exploré des régions jusqu'ici inconnues de la civilisation, tel que le Nouveau-Québec, la région du Saguenay, la région de Chibougamou et le centre de la Gaspésie. D'importants gisements de la mine repèrent il n'y a pas encore deux ans dans le canton Barranet en Abitibi ont nécessité la construction d'une usine de traitement de plus de 4,000 tonnes par jour et il y a quelques mois à peine des gisements importants de nickel étaient découverts dans les comtés de Montmagny et de Bellefleur.

Depuis 1936, le gouvernement de l'Union nationale a attaché beaucoup d'importance aux richesses minières de la Gaspésie. A l'heure actuelle, une route moderne de 60 milles de longueur relie la future ville minière à la ville de Gaspé, une autre est en construction de l'Anse Pléneuse sur le Saint-Laurent jusqu'au canton Holland et la route transverse de Ste-Anne des Monts à Caspédia sera complétée au cours de l'été. De plus, pour assurer l'énergie électrique nécessaire à ce développement minier, l'Hydro-Québec a décidé le harnachement de la rivière Bérthoud dont le potentiel est de 1,000,000 cv. L'Hydro-Québec construira sur cette mine

rievière un barrage et une usine de production électrique qui développera un total d'abord de 150,000 cv., à 200,000 cv. et sur cette quantité, environ 100,000 cv. seront réservés au développement minier et industriel de la Gaspésie. L'énergie électrique sera transportée sur la rive sud du Saint-Laurent par quatre câbles sous-marins d'une longueur de 40 milles. Les deux principales compagnies minières de la Gaspésie sont des filiales de deux des plus grandes compagnies minières de notre province; la Gaspé Copper Mines est une filiale de la compagnie Noranda Mines, tandis que la Federal Lead & Zinc est une filiale de la East Sullivan & Sullivan Consolidated. Des gisements miniers également importants ont été découverts dans le canton Lemoine sur les bords de la rivière Caspédia et dans la région de la rivière Madeleine dans les cantons Boisblond et Christie.

Je pourrais prolonger durant plusieurs heures l'énumération de pareils événements afin de souligner l'ampleur du progrès industriel de la province. D'ailleurs, ce fait est admis dans les cercles financiers; le Québec est actuellement synonyme d'expansion industrielle. Toutefois, ce développement pose à l'attention du gouvernement des problèmes nouveaux et lui impose des obligations nouvelles. Nous devons multiplier les écoles, augmenter le nombre des hôpitaux, améliorer continuellement notre voirie, construire de nouveaux ponts et c'est là la raison principale de la continuelle augmentation des crédits à l'Instruction publique et à la Santé, à l'Agriculture et aux Travaux publics.

Alexandre Ribault fut à plusieurs reprises premier ministre de la France sous la troisième République; déclarait un jour :

"Nous sommes dans un pays qui se transforme et toute transformation, tout développement de vitalité a sa répercussion dans le budget sous la forme d'une augmentation des dépenses."

Ces paroles d'un grand homme politique français s'appliquent d'une façon étonnante à la province de Québec. Cette année, le gouvernement a soumis aux membres de la Législature des crédits budgétaires dont le total s'élève à la somme de \$286,904,800, y compris une somme de \$18,905,000 pour des dépenses imputables au capital et \$247,999,800 de dépenses ordinaires. Pour faire face à ces dépenses, le gouvernement prévoit des revenus pour une somme de \$288,494,800. Le taux des impôts ne sera pas modifié. Pour le gouvernement de l'Union nationale, il est le même pour l'année qui suit les élections que pour l'année qui les précède. C'est dire que les crédits de cette année sont supérieurs de \$20,055,536 à ceux qui vous ont été demandés l'an dernier. Vous trouvez une augmentation de \$56,609,000 au seul chapitre des dépenses imputables au capital. Les plus importantes augmentations sont inscrites au ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, à l'Instruction publique, à la Santé et à la Voirie. Vous constatez également une augmentation des crédits au ministère des Travaux publics au chapitre des dépenses imputables au capital pour une somme de \$1,600,000.

J'ai eu l'occasion dans le passé, de signaler l'éparpillement à travers le budget des crédits destinés à l'éducation et en particulier à l'enseignement universitaire. Le groupement des crédits de l'éducation dans le budget d'un seul département est un travail de longue haleine, mais nous nous sommes engagés dans cette voie dès cette année en inscrivant au budget du Secrétariat certains crédits aux Facultés de l'Université Laval et de l'Université de Montréal qui figuraient auparavant dans les budgets du ministère des Mines, du ministère des Forêts et du ministère de la Santé.

L'activité économique du Québec est suffisante pour supporter sans faiblir un budget encore plus considérable. Toutefois, même si les perspec-

(suite à la page 16)

(suite de la page 9)

tives d'avenir sont brillantes, il est sage de faire preuve de prudence, lorsqu'il s'agit d'engager l'avenir de la province.

CONCLUSION

Les pronostics des meilleurs économistes voient en l'année 1953 une période aussi brillante que la précédente. L'inflation cause cependant moins d'inquiétude qu'en 1952. Des capitaux apparemment plus considérables seront consacrés au développement du commerce et de l'industrie. Certains grands travaux en voie d'exécution, et qui nous assureront un avenir plus prospère, touchent à leur point d'achèvement. La confiance envers notre province est à mon avis encore plus grande que dans le passé et ce sentiment est manifesté aussi bien aux États-Unis que dans les provinces voisines. Québec ne fait plus figure de parent pauvre sur le continent nord-américain. C'est la terre promise de la jeunesse et des hommes d'action.

Je vous ai cité cette page optimiste de Leslie Roberts "Le géant Québec se réveille". Vous pouvez lire des articles analogues dans tous les grands journaux de l'extérieur. Ainsi, le *Financial Post* parlait il y a quelques mois de "l'expansion spectaculaire de notre économie". Le *New York Times* des 27, 28 et 29 juillet derniers, sous le titre "Canada Economic Wonderland" accordait une importance de première valeur au développement minier du Nouveau-Québec. Le *Toronto Daily Star*, organe officiel du parti libéral en Ontario, affirmait à son tour le 14 janvier 1952, que la dette par tête du Québec est la plus basse de toutes les provinces canadiennes et que le crédit de notre province est excellent. Il ajoutait ensuite:

"Quoique l'on puisse dire du gouvernement Duplessis, il a réussi à bien administrer les revenus de la province."

Pour terminer en disant:

"Québec est une province belle et prospère."

Enfin, le *Saturday Night* du 3 mai 1952 écrivait:

"La province de Québec est dans une position unique, puisqu'elle paye ses dépenses ordinaires et toutes ses dépenses imputables au capital à même ses revenus ordinaires."

Un article publié le 25 février 1952 dans la *Gazette* de Montréal, sous le titre "Il n'y a pas de meilleur endroit sur la terre que la province de Québec d'aujourd'hui", contient les commentaires suivants:

"Pendant plusieurs générations, la province de Québec est restée dans un état stagnant. Dans ce territoire, la plus grande des subdivisions politiques nord-américaines, un homme neut voyager approximativement sur une distance de 1,500 milles au nord et au sud et de 1,200 milles à l'est et à l'ouest. La plus grande partie de cette étendue de terre et d'eau a été dotée par la nature avec générosité, avec prodigalité même. Mais les autres provinces, les autres états moins bien pourvus par la nature ont retiré dans le passé beaucoup plus d'avantages."

Il est vrai que le Québec a eu sa part de gens qui croyaient en son avenir à travers les années... Toutefois, aucune voix ne s'est élevée dans le passé pour conduire le peuple vers la réalisation de grandes perspectives. Nous avons été lents dans le développement de plusieurs de nos ressources... Mais la situation a changé aujourd'hui dans la province qui possède déjà près de la moitié de la puissance de tous les chevaux-vapeur du pays, qui produit un tiers de la pulpe et du papier requis dans le monde et un cinquième du papier journal, qui produit un cinquième de tout le rendement des mines du Canada et qui tient la tête dans le pays pour les industries chimiques, les industries textiles et les industries lourdes.

Il ne semble pas exagéré de dire que les yeux du monde sont maintenant tournés vers le Québec.

Dans plusieurs cas, c'est qu'on veut participer d'une façon ou de l'autre à ce qui s'avèrera comme une ère exceptionnelle d'expansion et de progrès même pour ce fabuleux continent nord-américain. Comme question de fait, les étrangers paraissent plus conscients de notre avenir que notre population elle-même."

Cette terre comblée par la Providence, habitée par un peuple honnête qui connaît le sens du travail, demeurera toujours, nous l'espérons, une terre de liberté. Nous ne voulons pas que nos fils aient la lourde tâche de reconquérir les positions

que nous avons déjà conquises. Nous entendons résister à toute tendance centralisatrice ou anarchique qui signifierait la disparition de l'économie libre, c'est-à-dire de l'entreprise libre. Nous voulons que les représentants du capital et les représentants du travail discutent sur un pied d'égalité, comme des hommes libres. Le travail des uns et des autres est un travail complémentaire de l'un et de l'autre. La coopération est nécessaire au maintien de la liberté de l'entreprise. Si le Québec a atteint le présent stage de développement, ce résultat est la conséquence des relations amicales qui ont existé jusqu'ici entre le travail et le capital. Nos efforts doivent être consacrés à la poursuite de l'oeuvre commencée car nous sommes assurés que sa réalisation augmentera la somme de bien-être de la population de notre province. Elle signifiera un marché plus étendu pour la main-d'oeuvre, la naissance de paroisses, de villes nouvelles; elle se traduira par un accroissement du commerce, par un marché plus considérable pour les produits agricoles et les produits manufacturés. Elle signifiera aussi une contribution plus puissante et plus riche du Québec à la vie et au progrès de tout le Canada.

Au cours de l'été dernier, la population de la province a eu l'opportunité d'appuyer pour une troisième fois consécutive le programme politique de l'Union nationale. La population a retrouvé dans la doctrine de son valeureux chef, les caractéristiques véritables des qualités de notre race. Elle a voulu perpétuer l'esprit à la fois traditionnel et progressif qui a donné à la province son développement prodigieux. L'Union nationale, fidèle à son nouveau mandat, maintiendra la paix et la fraternité entre les races diverses qui habitent notre chère province, entre les classes dont la coopération est nécessaire à son progrès. Fidèle à ses traditions, elle défendra l'héritage ancestral et l'avenir de la jeunesse. L'Union nationale est heureuse de la confiance que l'électorat lui a de nouveau témoignée.

Le peuple a réélu un gouvernement de croyances. Il n'a pas voulu d'un gouvernement d'intérêts.

M. l'Orateur, je propose que cette Chambre se forme maintenant en Comité des voies et moyens.